



RAPPORT D'ACTIVITE 2025

INTERNAT SOCIAL MAUCHAMP

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... 4

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP..... 5

– PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT.....	7
AGREMENT.....	7
LE SITE DE VERNAY : IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE ET INFRASTRUCTURES.....	7
PRINCIPAUX AXES DU PROJET /MISSIONS	8
– LES PUBLICS ACCOMPAGNES	10
PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES.....	10
EVOLUTION DE LA POPULATION	15
SCOLARITE.....	15
FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE	17
DONNEES CHIFFREES DES USAGERS	18
LES ACTIVITES RECURRENTES.....	18
LES PROJETS DE L'ANNEE	19
– TRAVAILLER EN PARTENARIAT	20
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES	20
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS.....	20
– L'ORGANISATION DU SERVICE.....	22
LE PROJET DE SERVICE.....	22
LES OUTILS DE LA LOI 2002-2	22
L'ORGANISATION INTERNE	23
LA DEMARCHE QUALITE	24
– RESSOURCES HUMAINES.....	26
ORGANIGRAMME.....	26
MOBILITES, RECRUTEMENTS.....	26
– PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2026.....	27



CONCLUSION..... 28

LISTE DES REDACTEURS 29

ANNEXES..... 30



INTRODUCTION

L'Internat Mauchamp s'inscrit dans le champ de la Protection de l'Enfance. Il propose un modèle d'accueil des enfants permettant de diversifier les réponses proposées aux familles en offrant des modalités d'accueil et d'accompagnement complémentaires aux dispositifs existants. Il oriente son action vers un accompagnement éducatif en parallèle et en soutien de la persévérance scolaire, permettant en somme de soutenir les familles sur un temps donné et de sécuriser le parcours des enfants et jeunes accueillis.

L'internat social Mauchamp accueille 35 adolescents issus du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon. Les jeunes sont scolarisés dans huit écoles élémentaires, collèges et lycées du secteur (Vernay – Haut Beaujolais), avec lesquels des partenariats sont établis.

Depuis plusieurs années, l'internat social Mauchamp est clairement identifié par les professionnels du territoire, tant par les services de la protection de l'enfance que par les établissements scolaires. La qualité des partenariats développés avec ces acteurs contribue à fluidifier les parcours des jeunes accueillis et à gérer au mieux les situations difficiles.

L'équipe de l'internat est par ailleurs stable depuis plusieurs années. Cette stabilité participe à renforcer l'ancrage de l'établissement sur le territoire et favorise la qualité du fonctionnement du service ainsi que de l'accompagnement proposé. De plus, l'engagement des équipes éducatives, des surveillants de nuit et des services généraux est reconnu et participe à sécuriser les adolescents et leurs familles.

L'organisation du quotidien de l'établissement demeure sous tension. L'absence d'un membre de l'équipe éducative (arrêt maladie, formation...) peut rapidement déséquilibrer le fonctionnement global du service. Cette fragilité organisationnelle est renforcée par les contraintes liées à la localisation du site de Vernay, qui ne permet pas de s'appuyer sur des transports en commun pour les déplacements quotidiens des jeunes vers leurs établissements scolaires. Une organisation particulièrement rigoureuse est donc nécessaire pour assurer ces trajets, notamment pour se rendre dans les établissements scolaires.

Enfin, le site de Vernay accueille conjointement les jeunes de l'ISM et du SAMNA, soit plus de 60 jeunes, dont la majorité présente des situations sociales complexes et des parcours marqués par des difficultés importantes. Certains jeunes présentent ainsi des fragilités psychologiques difficiles à appréhender pour l'équipe éducative. Malheureusement, l'absence de psychologue au sein de l'internat et les tensions existantes dans le secteur de la pédopsychiatrie, ne nous permet pas de nous appuyer sur une approche clinique des situations, alors que le besoin reste important.

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l'association a célébré son centenaire, à travers plusieurs évènements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l'organisation d'une journée associative autour du pouvoir d'agir des associations dans l'évolution des politiques publiques.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA)
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTRDV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.
- La Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie
- Un dispositif Régional temporaire Communication Alternative et Améliorée.
- Un projet Habitat Partagé

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

AGREMENT

L'Internat Social Mauchamp est habilité au titre de l'Aide sociale à l'enfance, par le Président du Département du Nouveau Rhône au titre de l'arrêté ARCG-ASE 2017-0031 du 26 juillet 2017.

L'internat Social Mauchamp est financé par le Département du Rhône et ouvre des places à des familles issues de la Métropole de Lyon. 35 places avec hébergement sont financées à l'internat.

L'Internat Social Mauchamp est un établissement social au sens du 12^{ème} alinéa des articles L 222-5 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), relatif aux jeunes accompagnés par le service de l'aide sociale à l'enfance, L.312-1 relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, L 313-7 relatif aux établissements et services à caractère expérimental, L 313-1 et suivant, R 313-1et suivants relatifs à l'autorisation des établissements et services sociaux du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

En tant que tel, il est soumis aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale. Sa création s'inscrit dans les orientations de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, notamment celles de soutien à la parentalité et de diversification des modes de prise en charge et d'accompagnement. Cette loi renforce la prévention en matière de protection de l'enfance, affirme la nécessaire coordination des différents acteurs de la prise en charge et permet une modulation des temps d'accueil.

Par ailleurs, comme le souligne la Loi du 5 mars 2007 : « Art. L. 112-3. - La protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Elle comporte à cet effet un ensemble d'interventions en faveur de ceux-ci et de leurs parents. (...) »1. Cette loi permet d'orienter le projet de l'Internat Social Mauchamp vers la mise en œuvre d'actions de prévention et de soutien des familles.

La loi du 14 mars 2016 entend que les efforts de diversification des prises en charge visés par la précédente loi soient poursuivis et pérennisés des structures jusqu'à présent expérimentales. Elle vise à mieux prendre en compte les besoins de l'enfant, en favorisant plus de protection et de stabilité dans le parcours (développement de la prévention, amélioration du repérage et du suivi des situations de danger...).

LE SITE DE VERNAY : IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE ET INFRASTRUCTURES

Le site de Vernay est situé dans le Haut Beaujolais à environ 80 km de Lyon, dans le département du Rhône. Il est composé de nombreux bâtiments indépendants répartis sur une propriété de 6 Ha. Nous retrouvons 5 principaux bâtiments avec des affectations spécifiques :

- **Le bâtiment « château »** : principalement destiné à l'hébergement des jeunes de l'ISM. Il abrite la cuisine centrale et les réfectoires.
- **Le bâtiment « annexe »** : bâtiment destiné à l'accueil des 30 jeunes du SAMNA. L'hébergement des jeunes est réparti sur les 2 étages. Il est composé de chambres collectives chacune équipée de douches et sanitaires attenants.
- **Le bâtiment administratif** : Ce bâtiment regroupe le secrétariat de direction, les bureaux des 2 adjoints de direction, le bureau de la direction, la salle de réunion/du personnel et le bureau de l'équipe éducative.
- Le bâtiment « école » comprend 2 niveaux : – Un rez-de-chaussée qui comprend une salle fitness, un foyer, une salle d'étude. – Un étage : 3 salles d'étude et 1 Centre de Documentation et d'Information composent ce niveau.
- **Le gymnase** : cet espace dispose d'une surface couverte d'environ 110 m2 et de 2 salles annexes où sont installés un babyfoot, un billard et des rangements pour jeux d'extérieur (trottinettes, ballons...). Le gymnase est occupé principalement lorsque le temps ne permet pas des activités à l'extérieur.

PRINCIPAUX AXES DU PROJET /MISSIONS

L'internat doit proposer un cadre de vie et de travail stable à des enfants qui connaissent des difficultés familiales et/ou environnementales compromettant leurs chances de réussite. Les objectifs institutionnels renvoient autant aux problématiques scolaires qu'aux difficultés sociales et/ou familiales.

Ils supposent donc des pratiques, un fonctionnement et un encadrement éducatif visant, dans le même mouvement, à l'amélioration de la scolarité et à une prise en charge de difficultés plus globales (relationnelles, familiales, ...) incluant un soutien à la parentalité. C'est ce double ancrage, dans l'action éducative et la scolarité, qui structure le projet de l'ISM et les pratiques qu'il a progressivement développées depuis sa création.

Au-delà de l'internat social, qui se caractériserait par une prise en compte, dans le cadre scolaire, de difficultés sociales en termes de ressources ou d'éloignement, le projet de l'Internat Mauchamp s'inscrit dans le dispositif de protection de l'enfance. C'est là, l'orientation centrale du projet de l'ISM : prendre en considération l'enjeu éducatif et y répondre par la qualification des professionnels et un encadrement expérimenté en protection de l'enfance. Les usagers et les partenaires confirment le bien-fondé de l'approche retenue et le professionnalisme des intervenants.

Cette inscription dans le dispositif de protection de l'enfance est par ailleurs explicitement orientée vers la prévention. L'internat vient renforcer ou soutenir la mesure d'action éducative par ailleurs mise en œuvre par les services du Conseil Départemental du Rhône, de la Métropole de Lyon ou ceux du secteur associatif habilité. L'ISM est une structure innovante qui peut aussi se penser comme une passerelle entre un placement et un retour en famille, ou inversement comme une solution en amont ou une alternative à un placement.

L'ISM permet de repenser la mission de prévention à travers un meilleur suivi social et scolaire des jeunes et de leurs familles. Les missions sous-jacentes seront la socialisation à travers le collectif, l'ouverture culturelle, l'éducation à la citoyenneté.

Leur exercice va requérir : une transparence des actions éducatives par le partage permanent des informations avec les jeunes, les familles et les services compétents, et par une mise en place d'outils et d'actions visant l'épanouissement, la protection et la sécurité des jeunes accueillis.

Ce travail méthodologique doit permettre :

- • Au jeune de bénéficier d'un accueil de qualité, de trouver sa place, de se voir offrir une prestation d'hébergement attentionnée.
- • D'inclure sa famille autant que possible dans son parcours et les prises de décisions.
- • D'être créatif et en recherche constante d'amélioration dans l'accompagnement individuel.
- • De travailler sur une base de valorisation des compétences des jeunes.
- • D'évaluer les prestations en tenant compte de l'expression des jeunes, mais aussi des salariés.
- • De faciliter la remise en question professionnelle des salariés et leur évolution.

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

L'Internat Social Mauchamp (ISM) accueille des adolescents âgés de 10 à 15 ans (de la CM2 à la 3ème). Cette tranche correspond à une période très spécifique de l'existence : l'adolescence, période importante durant laquelle se jouent des processus clefs autour de l'identité, de la sexualité, de la représentation, de l'appartenance, de la loi. Cette « préparation » à la vie d'adulte n'est pas aisée pour l'ensemble des enfants.

Les difficultés familiales, sociales, environnementales, scolaires des jeunes accueillis sur l'internat peuvent accroître un sentiment de mal être dans une période déjà souvent vécue comme « inconfortable ». L'accueil est ouvert aux jeunes résidant sur le département du Rhône et sur la Métropole de Lyon.

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

PROFIL DES JEUNES ACCUEILLIS

Le public de l'internat Mauchamp est principalement composé d'enfants et d'adolescents ayant des difficultés éducatives ou relationnelles au sein du cadre familial. On observe, également, des fragilités affectives, émotionnelles ou sociales qu'il convient de soutenir au quotidien.

Pour la plupart, des difficultés rencontrées dans le cadre scolaire viennent perturber les apprentissages et fortement compromettre les orientations post 3ème. Les jeunes présentent souvent des parcours scolaires discontinus, marqué par des ruptures, des réorientations ou des situations de décrochage. L'accompagnement éducatif vise alors à soutenir le maintien ou le retour à l'école, de favoriser l'assiduité, l'engagement et la régularité dans le parcours pédagogique.

L'intervention éducative s'inscrit dans une logique de coordination avec les partenaires, afin de garantir la cohérence du parcours du jeune et d'adapter l'accompagnement à ses besoins.

FRAGILITES PSYCHOLOGIQUES ET BESOINS CROISSANTS D'ACCOMPAGNEMENT

L'ISM constate depuis plusieurs années une augmentation significative de jeunes bénéficiant d'une notification MDPH et de jeunes présentant des fragilités sur le plan psychologique.

Ces troubles psychiques constituent un facteur de vulnérabilité sur lequel l'ISM tente d'intervenir. Leur prise en compte nécessite une articulation étroite entre les familles, les travailleurs sociaux et le soin.

La hausse de notifications MDPH parmi les jeunes que nous accueillons nous amène à repenser nos interventions et à revoir les modalités de prise en charge. En effet, la reconnaissance du handicap devient un

élément structurel de la prise en charge éducative et pédagogique des mineurs que nous accompagnons. Cette hausse s'inscrit dans un contexte où la protection de l'enfance compte de plus en plus d'enfants avec des besoins complexes (santé mentale, trouble du développement...), et où la distinction entre accompagnement éducatif et besoins médico-sociaux s'entremêle dans la pratique.

	Nombre de jeunes en 2025
Suivi psychologique (CMP, Libéral)	11
Suivi orthophonique	4
Prise en charge DITEP	1
Orientation DITEP	2
SEGPA	4
ULIS	3
Notification MDPH (AESH)	13

L'année 2025 a été marquée par le besoin de prendre en compte les particularités liées aux soins et de les intégrer dans l'élaboration des projets individualisés. Une agilité dans notre organisation, dans le partenariat et dans le lien avec les familles, nous amène sans cesse à se réinventer pour garantir un accompagnement optimum et de qualité.

A souligner que dans ce contexte, l'absence de psychologue au sein de l'équipe de l'ISM et plus globalement du site de Vernay reste un point de fragilité majeur sur le site.

PROCESSUS D'ÉVALUATION ET CRITÈRES D'ADMISSION

Le processus d'admission a été modifié en 2025, notamment pour les jeunes relevant du territoire de la Métropole. En effet depuis septembre 2025, il convient aux prescripteurs (MDM, services habilités et autres) d'envoyer la fiche de préinscription directement à la DPPE pour une pré-validation. Cette étape est incontournable, avant même d'adresser la fiche de pré-inscription à l'ISM.

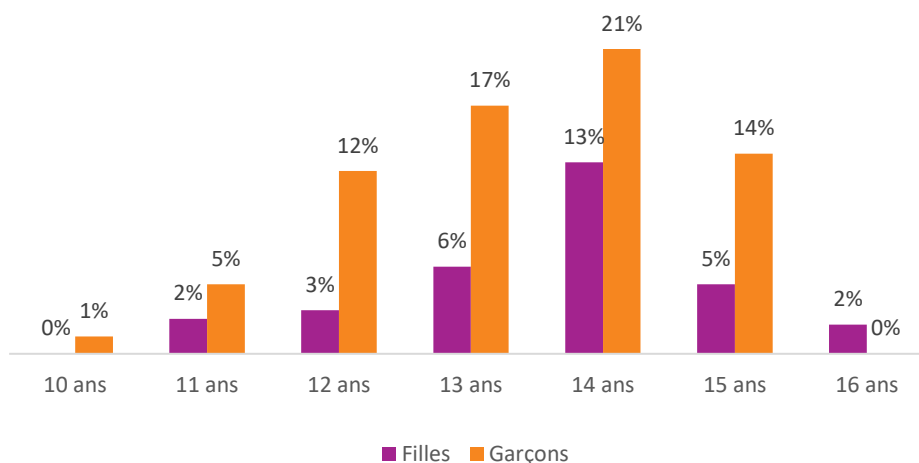
Dès réception de la fiche de préinscription, un 1^{er} contact est pris entre l'ISM et le travailleur social en charge de la mesure éducative (AEA, AEMO), pour convenir d'un entretien avec le jeune et la famille. Il est indispensable de se rencontrer et de pouvoir échanger, en présentiel, autour de la situation du jeune.

Cette rencontre permet d'évoquer :

- La situation familiale
- Le parcours scolaire
- Les éléments de santé et suivis
- Les points sur lesquels l'internat peut être en soutien
- L'adhésion au projet de l'internat

Ces informations sont ensuite analysées par la direction lors des commissions d'admission en accord avec la Direction de la Protection de l'Enfance du Conseil Départementale et de la Métropole de Lyon.

RÉPARTITION PAR ÂGE



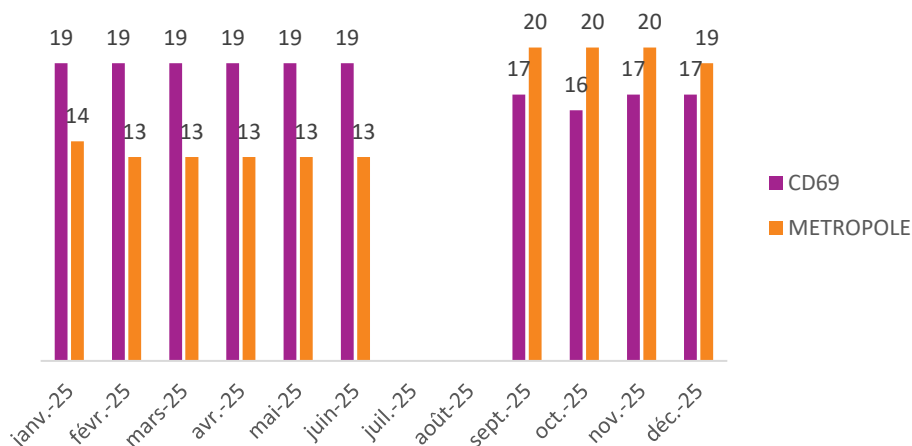
L'analyse des données 2025 met en évidence une concentration des jeunes accompagnés sur la tranche d'âge des 13 à 15 ans, ce qui apparait comme un fait logique du fait du grand nombre de jeunes de 12 - 13 ans admis en 2024. Par ailleurs, la proportion de garçon reste très majoritaire (70%), tout comme l'année précédente.

Par ailleurs, une forte demande de dossiers nous est orientée mettant en évidence les besoins d'accompagnement liés à l'adolescence. Ce passage du développement de l'enfant est une période charnière : les besoins sont à la fois ceux d'un enfant et ceux d'un futur adulte en construction. Ils sont souvent plus complexes et parfois contradictoire.

- Besoins affectifs et relationnels
- Besoins de sécurité et de protection
- Besoins identitaires
- Besoins d'autonomie
- Besoins scolaires
- Besoins de santé (notamment psychique)
- Besoins de reconnaissance

Parallèlement l'ISM a été, à de nombreuses reprises, sollicité pour l'accueil d'élèves de primaire par les différents prescripteurs. Cette demande est en corrélation avec la dynamique de prévention qui caractérise le projet de l'internat. C'est pourquoi et en accord avec les services du conseil départemental, nous avons accueilli à partir du 1^{er} septembre 2025 des jeunes scolarisés en classe de CM2. Il a fallu élargir le partenariat avec l'éducation nationale, avec les collectivités territoriales (mairie) et repenser notre organisation et le fonctionnement de l'établissement.

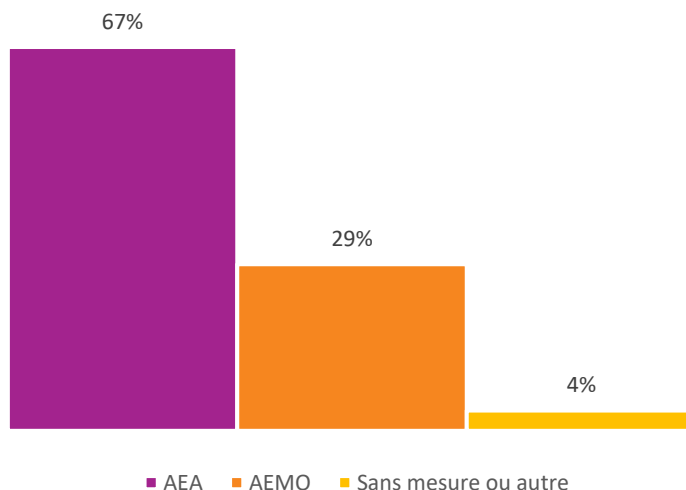
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES



Depuis plusieurs années, une forte demande de candidatures émanant de jeunes domiciliés sur le territoire du nouveau Rhône est constatée. De janvier à juillet 2025 le conseil départemental a, à titre exceptionnel, autorisé l'accueil de 20 jeunes relevant de ce territoire. Puis de septembre à décembre 2025 la capacité d'accueil dédiée aux jeunes du Nouveau Rhône a été fixée à 17 places.

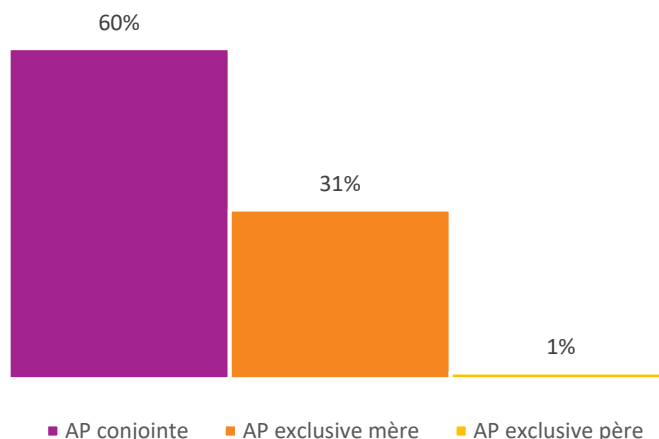
L'établissement est désormais bien identifié sur les deux territoires par les acteurs de la protection de l'enfance, notamment les services d'Action Educative Administrative (AEA) et d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO).

TYPES DE MESURE



L'année 2025 vient, une fois de plus, confirmer une large majorité de mesure éducative administrative (AEA), avec plus des 2/3 de l'effectif représenté. Comme l'année précédente, les mesures éducatives administratives viennent marquer une approche préventive des actions éducatives, qui est en lien avec l'essence même du projet de l'ISM.

Situation des familles

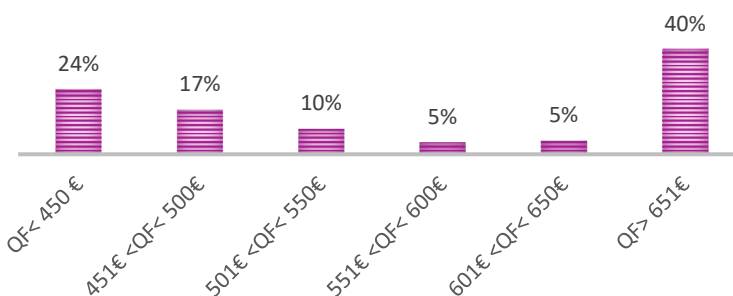


Le graphique, ci-joint, met évidence une forte représentation des autorités parentales conjointes. La place des parents et la mobilisation de ces derniers est primordiale. L'internat reste vigilant à communiquer toutes les informations aux 2 parents, pour garantir une fluidité dans l'accompagnement et contribuer à généraliser la marge de progression de l'enfant dans tous les lieux d'intégration.

Par ailleurs, un peu moins d'1/3 correspondent à des situations monoparentales ou pour lesquelles il y a une autorité exclusive. On constate, dans ce contexte des difficultés plus significatives dans le travail de partenariat. La question de la mobilité (souvent des mamans sans permis de conduire), de disponibilité (gestion de la fratrie) rendent le travail plus compliqué.

Les situations de séparations et de divorces impliquent souvent une organisation plus complexe dans l'articulation avec les familles. L'équipe éducative doit alors multiplier les rencontres, les échanges et la communication dans son ensemble, pour garantir la qualité de l'accompagnement.

LA SITUATION FINANCIÈRE DES FAMILLES



En 2025, la proportion de familles avec un QF inférieur à 550 euros reste majoritaire. On note une évolution de 5% du nombre de famille avec un QF supérieur à 650 euros, en passant de 35 à 40%.

Nous constatons cette année encore que de nombreuses familles rencontrent des difficultés financières. En effet, pour 16 d'entre elle, les dettes (participations familles) vis-à-vis de l'ISM se sont cumulées, quelques fois depuis plusieurs années. Ces familles ont bien du mal à honorer cet engagement financier, ce qui génère une créance famille importante.

EVOLUTION DE LA POPULATION

Au cours de l'année écoulée, l'internat a accueilli une population majoritairement composée d'adolescents confiés au titre de la protection de l'enfance. L'évolution observée met en évidence une augmentation de la complexité des situations, tant sur le plan éducatif que psychique et social.

Les jeunes accueillis présentent de plus en plus souvent des parcours marqués par des ruptures successives, une fragilisation des liens familiaux et des difficultés d'inscription durable au sein de l'éducation nationale. Les problématiques de souffrance psychique, de troubles du comportement et de décrochage scolaire sont plus fréquemment repérées, nécessitant un renforcement du travail de contenance et d'individualisation de l'accompagnement au sein de l'internat. Sur ce constat, de nouveau nous soulignons le besoin significatif d'un appui clinique porté par un psychologue.

Par ailleurs, les demandes d'admission se font de plus en plus dans un contexte d'urgence ou de saturation des autres dispositifs (manque de place en ULIS, SEGPA, DITEP...). Nous constatons, également, une augmentation du nombre de jeunes présentant des parcours familiaux marqués par des situations d'inceste ou par des histoires complexes en lien avec la sexualité, nécessitant une vigilance accrue et des accompagnements éducatifs et thérapeutiques adaptés.

SCOLARITE

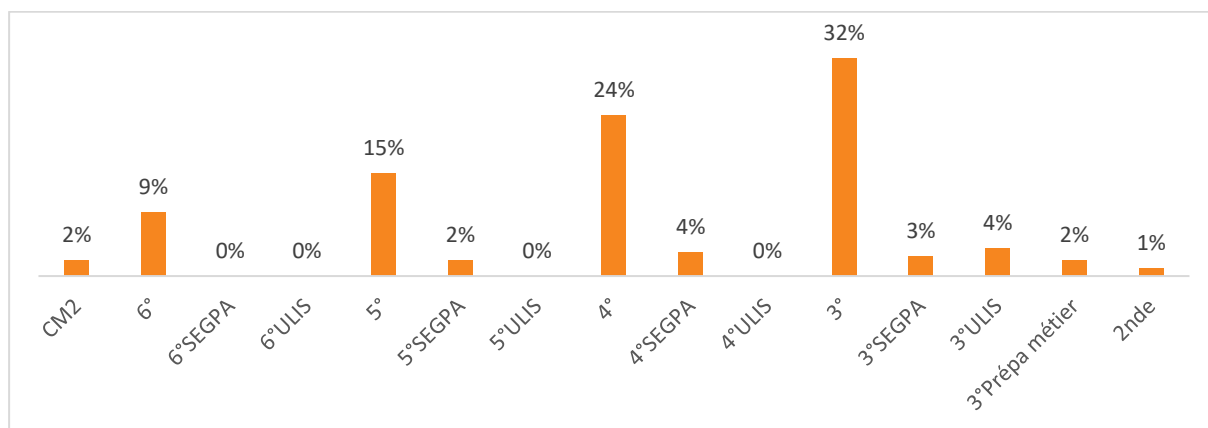
La scolarité constitue un enjeu central de l'accompagnement des jeunes accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance. Les parcours scolaires des jeunes accompagnés sont majoritairement fragilisés, souvent marqués par des ruptures, des retards d'apprentissage et, pour certains, des situations de décrochage scolaire.

Une part significative des jeunes présente des besoins éducatifs particuliers, nécessitant une orientation vers des dispositifs adaptés tels que les ULIS, SEGPA ou DITEP. Toutefois, la saturation de ces dispositifs complique les orientations et engendre des périodes de scolarisation partielle, aménagée ou différée, impactant la continuité des apprentissages.

L'équipe éducative veille à maintenir un lien étroit avec les établissements scolaires et les partenaires de l'Éducation nationale, afin de soutenir l'inscription des jeunes dans un parcours scolaire adapté à leurs capacités et à leur rythme. Un accompagnement renforcé est mis en place pour favoriser l'assiduité, la remobilisation scolaire et la valorisation des compétences, notamment par le biais du soutien éducatif et de temps d'aide aux devoirs.

Par ailleurs, pour les jeunes les plus en difficulté, des aménagements pédagogiques individualisés sont recherchés afin de concilier les exigences scolaires avec les besoins éducatifs et thérapeutiques repérés. La scolarité demeure ainsi un levier essentiel de socialisation, de structuration et de projection dans l'avenir, malgré les contraintes institutionnelles et partenariales rencontrées.

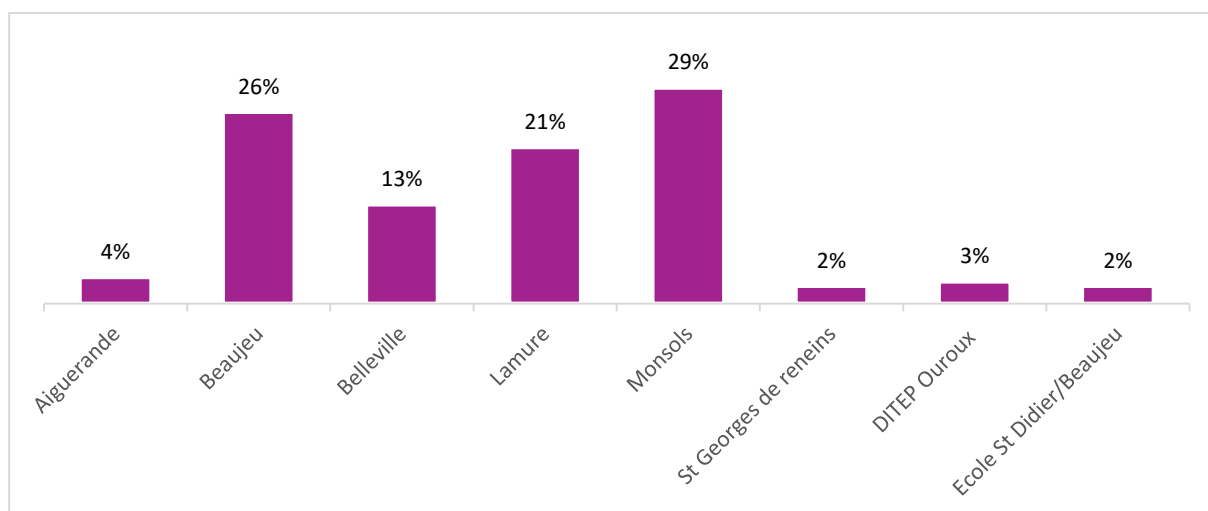
RÉPARTITION DES JEUNES PAR NIVEAU SCOLAIRE



Pour l'année 2025, 13% des jeunes relèvent de dispositifs adaptés de type ULIS et SEGPA, contre 10% en 2024. Cela maintient l'ISM dans une dynamique d'adaptation de ses accompagnements, notamment sur le plan pédagogique (organisation des temps d'étude, recherches de stages, aménagements du temps scolaire, participation aux équipes de suivi à la scolarité (ESS), orientation des familles...).

Comme chaque année, l'internat a accueilli des stagiaires (formations au travail social) sur l'ensemble de l'année scolaire. Ces stagiaires viennent en appui à l'équipe de titulaires, permettant ainsi d'assurer la continuité des prestations d'accompagnement scolaire et pédagogique.

RÉPARTITION DES JEUNES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



On observe très nettement une concentration de l'effectif réparti sur les collèges de Beaujeu, Belleville, Lamure et Monsols qui s'explique par un partenariat historique avec ces 4 établissements.

L'année 2025 a été marquée par de nombreux aménagements, mettant en évidence l'agilité du service à proposer des accompagnements innovants afin de permettre à certains jeunes de maintenir leur scolarité. Des aménagements du temps scolaire ont ainsi été mis en place pour six jeunes au cours de l'année 2025. Ces aménagements se sont traduits par des périodes de stage, notamment auprès des cuisiniers de l'internat et au sein d'entreprises locales.

Par ailleurs, des interventions d'éducateurs ont été réalisées directement en classe auprès des jeunes concernés. Ces modalités sont construites avec les chefs d'établissements scolaires à la suite de commission éducative ou de toute autre instance.

L'ACCOMPAGNEMENT AUX DEVOIRS

Deux temps d'étude obligatoires de 17h00 à 19h00 sont mis en place tous les jours sur l'internat.

Cette heure est obligatoire. Un temps supplémentaire de travail, en chambre, peut être ajouté en cas de besoin :

- En cas de mot sur le carnet de liaison, ou trop de remarques sur la fiche de suivi
- Si non présentation du carnet de correspondance ou agenda.
- Si l'attitude pendant l'étude n'a pas été adaptée.
- Si le travail demandé n'est pas terminé.

Pour les élèves relevant des dispositifs SEGPA, ULIS ou filières professionnelles et/ou spécialisées, des allègements peuvent être décidés dès le début de l'année.

L'équipe éducative, dans la limite de ses compétences, a pour mission d'assurer le suivi scolaire des jeunes (exercices et leçons). L'heure obligatoire d'étude est réservée uniquement au travail scolaire.

L'équipe éducative est là pour les motiver et répondre à leurs besoins pédagogiques. Les éducateurs vérifient quotidiennement les agendas, les carnets de correspondance, les cartables. Les éducateurs consulteront les comptes « pronotes » pour relever le travail effectif à réaliser et rempliront une feuille individuelle pour chaque jeune avec les devoirs à effectuer.

Les internes sont répartis sur 4 salles d'étude. L'accès à l'informatique est soumis à l'accord du salarié en charge de la salle d'étude.

Autant que faire se peut, en cas de demi-journée sans cours, l'équipe éducative pourra récupérer le jeune (sauf en cas d'indisponibilité). L'heure d'étude sera maintenue le soir.

Si le jeune n'est pas récupéré et que son travail est fait, il sera dispensé de cette heure d'étude du soir.

FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE

	Métropole	Département	Total
Nombre de personne au 01 janvier 2025	14	19	33
Nombre de départ (1er semestre)	1	1	2
Nombre d'arrivée en cours d'année (1er semestre)	0	2	2
Nombre de départ en fin d'année scolaire	6	8	14
Nombre de départ (2nd semestre)	1	1	2
Nombre d'arrivée en cours d'année (2nd semestre)	0	1	1
Nombre de personne au 31 décembre 2025	19	17	36

Au cours du premier semestre 2025 (de janvier à juillet), nous n'avons pas atteint le taux d'activité prévisionnel, en raison du nombre insuffisant de dossiers orientés par la Métropole. Le volume de demandes émanant des jeunes issus des différents territoires fluctue d'une année sur l'autre, sans que nous ayons, à ce jour, identifié les causes précises de ces variations. Nous constatons toutefois une diminution du nombre de dossiers présentés par la Métropole pour l'année 2024/2025.

Cette tendance s'est inversée lors de la campagne d'admission de septembre 2025, puisque 20 jeunes issus de ce territoire ont été admis, dont 12 nouveaux.

En cours d'année 2025, il y a eu 4 départs :

- **De janvier à juillet 2025**
 - 1 jeune (Métropole) exclusion définitive du collège par conseil de discipline.
 - 1 jeune (Département) retour au domicile (décision des parents).
- **De septembre à décembre 2025**
 - 1 jeune (Métropole) exclusion définitive du collège par conseil de discipline.
 - 1 jeune (département) exclusion définitive du collège par conseil de discipline.

En cours d'année 2025, il y a eu 3 arrivées

- **De janvier à juillet 2025**
 - 2 jeunes du Département admis
- **De septembre à décembre 2025**
 - 1 jeune du Département admis.

L'année 2025 n'a pas permis de faire l'activité prévue, notamment lors du 1^{er} semestre. On constate néanmoins une suractivité de septembre à décembre 2025.

On observe, encore une fois, que les collèges partenaires nous sollicitent de plus en plus pour des jeunes bénéficiant de mesure éducative, scolarisés dans leur établissement. Cette démarche permet de répondre aux besoins du territoire et vient faciliter le travail partenarial.

DONNEES CHIFFREES DES USAGERS

En 2025, nous avons réalisée 5 764 journées contre 5 819 prévues au BP. C'est le reflet de la sous activité observée lors du 1^{er} semestre 2025. En effet, durant cette période nous avons manqué de dossiers de demandes d'admissions émanant du périmètre de la Métropole de Lyon.

LES ACTIVITES RECURRENTES

Elles ont lieu essentiellement sur le temps du mercredi après-midi. En chaque début de semaine, les éducateurs proposent un panel d'activités pour le mercredi après-midi :

La randonnée : L'activité « randonnées » proposée aux internes consiste en des sorties pédestres encadrées, organisées sur des itinéraires adaptés au niveau et à l'âge des participants. Elle vise à favoriser l'activité physique régulière, la découverte de l'environnement naturel, le développement de l'autonomie et de l'esprit de groupe. Ces sorties contribuent également au bien-être des élèves, à la socialisation et à l'apprentissage de règles de sécurité et de respect de la nature.

Le Football : cette activité est fortement demandée par un bon nombre de jeune. L'équipe éducative tente d'organiser ce temps les soirs de semaine et tous les mercredis. Il s'agit de proposer aux internes une pratique sportive collective encadrée, organisée sur des temps dédiés de la vie en internat. Elle a pour objectifs de promouvoir l'activité physique, de développer l'esprit d'équipe, le respect des règles et des autres, ainsi que la coopération entre les participants. Cette activité contribue également à la gestion de l'énergie, au bien-être des internes et à la création d'une dynamique positive au sein du groupe.

Jeux de société : L'activité « jeux de société » vise à soutenir le développement des compétences sociales et relationnelles des jeunes accueillis. Elle permet de travailler le respect des règles, l'acceptation du cadre, la gestion des émotions (frustration, attente, victoire et défaite) ainsi que la communication avec les pairs et les adultes. Cette activité favorise également la coopération, l'entraide, la prise de décision et la capacité à s'inscrire dans un collectif. Elle constitue un support éducatif pour renforcer l'estime de soi, la confiance en ses capacités et l'apprentissage du vivre-ensemble, dans un cadre sécurisant et structurant.

Musique : L'activité musique vise à offrir aux jeunes un espace d'expression et de créativité favorisant l'épanouissement personnel. Elle permet de développer l'expression des émotions, la confiance en soi et l'estime de soi, tout en valorisant les capacités et les talents de chacun. Cette activité contribue également à l'apprentissage du respect du cadre, de l'écoute de soi et des autres, ainsi qu'au développement de compétences sociales telles que la coopération et le partage. Elle constitue un support éducatif favorisant l'apaisement, la gestion des émotions et le renforcement du lien social au sein du groupe.

LES PROJETS DE L'ANNEE

LES PORTES OUVERTES

Afin de communiquer et d'élargir le réseau, l'association des PEP69/ML a organisé 2 temps d'accueil et de portes ouvertes accueillant ainsi les partenaires et également les familles désireuses de renseignement sur l'internat.

LA FETE DE FIN D'ANNEE

La fête de fin d'année a été organisée afin de rassembler les jeunes dans un moment convivial et festif. Le SAMNA (Mineurs Non Accompagnés) a participé à cet événement, qui a permis de favoriser les échanges, le partage et la création de liens entre les participants. Ce temps collectif a contribué à renforcer le sentiment d'appartenance au groupe et à valoriser la participation de chacun dans un cadre festif.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Le principe de libre adhésion constitue un fondement essentiel du projet d'internat. Il vient signifier un engagement fort des familles, formalisé notamment à travers le contrat de séjour, et acter la nécessité d'une collaboration étroite entre l'établissement, la famille et les partenaires concernés. Ces également le reflet de notre mobilisation sur le plan de la prévention, aucune des familles accueillies n'étant contrainte à inscrire son enfant à l'ISM.

Dans ce cadre, l'équipe éducative veille à instaurer une relation de confiance avec les familles. Des échanges réguliers sont mis en place afin de les informer de l'évolution de leur enfant, de ses progrès scolaires, de son comportement et de son adaptation à la vie collective. Ces échanges peuvent se faire par téléphone, par courriel ou lors de rencontres organisées à l'internat.

Les familles sont également associées au suivi éducatif de leur enfant. Elles peuvent être sollicitées lors de réunions ou d'entretiens individuels afin d'évoquer les difficultés éventuelles rencontrées par le jeune et de rechercher, en concertation avec l'équipe éducative, des solutions adaptées. Cette démarche vise à soutenir l'élève dans son parcours scolaire et personnel tout en valorisant le rôle éducatif des parents.

Le rythme de trois rencontres annuelles obligatoires, organisées à chaque fin de trimestre, est maintenu. Ces temps permettent au référent de faire un point sur l'évolution du jeune avec sa famille et le travailleur social en charge de la mesure. Les rencontres se déroulent soit sur la métropole de Lyon, soit au sein de l'internat Favre, afin de faciliter la mobilisation des familles et de prendre en compte les contraintes liées à l'éloignement géographique.

Par ailleurs, le travail avec les familles permet de mieux comprendre le contexte de vie du jeune et d'adapter l'accompagnement proposé à l'internat. L'écoute, le dialogue et la coopération sont ainsi au cœur de la relation entre les professionnels de l'internat et les familles.

Ainsi, l'implication des familles dans le suivi éducatif contribue à renforcer la cohérence des actions mises en place autour de leur enfant. Ce partenariat favorise un accompagnement global et cohérent, essentiel à la réussite et à l'épanouissement.

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

Les associations et services habilités dans la mise en œuvre des mesures éducatives, notamment dans le cadre de l'AEA et de l'AEMO, constituent des partenaires essentiels pour l'internat. Parmi ces acteurs figurent notamment les MDR, les MDM, l'association ACOLEA, La Sauvegarde 69, UDAF ou encore TREMA.

Ces structures nous transmettent régulièrement des dossiers de jeunes dans le cadre de leurs missions d'accompagnement éducatif. À réception de ces éléments, l'équipe de l'internat engage un processus d'admission comprenant l'étude de la situation du jeune, des échanges avec les professionnels référents ainsi

qu'une rencontre avec la famille et le jeune concerné. Ce processus peut aboutir à l'accueil du jeune au sein de l'internat.

Tout au long de l'année, de nombreux échanges et rencontres sont organisés avec ces partenaires afin d'assurer un suivi éducatif cohérent et coordonné. Cette collaboration régulière contribue à renforcer la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes accueillis à l'internat.

Dans ce cadre, l'éducateur référent peut également être amené à participer, sur invitation, aux commissions enfance ou aux audiences auprès du Juge des enfants. Ces temps d'échange permettent de partager les observations de l'équipe éducative et de contribuer à l'évaluation de la situation du jeune.

Au fil du temps, l'internat est désormais clairement identifié par ces partenaires institutionnels comme un interlocuteur engagé et pertinent dans le suivi et l'accompagnement des jeunes, ce qui favorise une coopération renforcée autour des situations éducatives.

Dans le cadre de l'accompagnement éducatif des internes, un partenariat étroit a été mis en place entre l'internat et le collège afin d'assurer un suivi cohérent et complémentaire des élèves sur les plans scolaire, éducatif et social. Cette collaboration vise à favoriser la réussite scolaire, l'épanouissement personnel ainsi que l'intégration des élèves dans la vie collective.

Ce partenariat repose sur une communication régulière entre les équipes éducatives de l'internat et celles du collège, notamment les enseignants, les conseillers principaux d'éducation (CPE) et les personnels éducatifs. Les échanges portent principalement sur le suivi du travail scolaire, le comportement des élèves ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées. Ces informations permettent d'adapter l'accompagnement proposé à l'internat et de mettre en place, si nécessaire, des actions de soutien individualisé.

En septembre 2025, nous avons de nouveau pris contact avec le Centre Départemental de Santé et d'Education Sexuelle (CDESES) avec qui nous avons contractualisé des interventions à l'internat. Il s'agit d'un service du Département du Rhône ouvert aux Rhodaniens pour tout ce qui concerne la vie affective, relationnelle et sexuelle. Ce lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement, propose des consultations médicales en lien avec la sexualité, des entretiens de conseil conjugal et familial et des entretiens sociaux. Quatre ateliers animés par des professionnels du CDESES ont eu lieu dans le cadre des activités prévues les mercredis après-midi, d'octobre à décembre 2025.

L'internat a également conventionné avec un bénévole à partir de la rentrée de septembre 2025, qui est venu tous les jeudis de 18h00 à 19h00 en soutien sur le plan scolaire pendant l'heure d'étude obligatoire.

L'ORGANISATION DU SERVICE

LE PROJET DE SERVICE

Le projet de service est en cours de réécriture et devrait être finalisée pour la fin de l'année 2026. Pour sa rédaction, les professionnels de l'ISM, partenaires, familles et jeunes seront sollicités. Ce projet marquera l'inscription du site de Vernay dans une logique de travail en transversalité (SAMNA, MNA PASS...), tout en marquant son inscription dans la dynamique du territoire.

L'ISM, en tant qu'établissement du dispositif de protection de l'enfance (DPE) de l'association, a inscrit ses équipes dans la première phase de réécriture du projet de service engagée en 2025, dans le cadre du comité de pilotage « Socle commun ». Celui-ci s'est organisé autour de trois groupes de travail :

- **Groupe de travail 1** : Repères juridiques et besoins fondamentaux
- **Groupe de travail 2** : Environnement – consultations des partenaires, des familles et des tutelles – identification des besoins et des prestations
- **Groupe de travail 3** : Attentes du Conseil d'administration PEP 69/ML et principes de fonctionnement spécifiques au DPE

Les travaux issus de ces groupes ont vocation à constituer le socle commun de l'ensemble des établissements du DPE.

Il convient toutefois de préciser que le calendrier de réalisation de ces travaux a été impacté par l'actualité de l'internat Favre Chazière, engagé dans un processus de transformation. Néanmoins, la démarche d'élaboration du socle commun devrait aboutir pour fin du premier semestre 2026.

LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

Les principaux outils instaurés par la loi 2002-2 :

LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Ce document définit les orientations, les objectifs et les modalités de fonctionnement de l'internat Mauchamp. La réécriture du projet a été initiée en 2025 pour le projet : 2026-2030.

LE LIVRET D'ACCUEIL

Il est remis à chaque enfant/jeune et sa famille lors de l'admission et contient des informations essentielles sur l'établissement, ses prestations, son fonctionnement et les droits des personnes accueillies. L'Internat Mauchamp présente son livret d'accueil avec en annexe : son règlement de fonctionnement et la charte des droits et des libertés.

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Elle rappelle les droits fondamentaux des personnes accueillies, notamment le respect de la dignité, de l'intimité, de la vie privée et de la participation aux décisions les concernant.

LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Il définit les règles de vie collective au sein de l'Internat Mauchamp précisant les droits et devoirs des enfants/jeunes ainsi que les modalités d'intervention des professionnels.

LE CONTRAT DE SEJOUR

Il formalise les engagements réciproques entre l'enfant ou le jeune et l'Internat Mauchamp, précisant les prestations fournies et les conditions de leur mise en œuvre. Il est remis et signé par les représentants légaux lors de chaque admission.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Instance de participation des usagers, il permet d'échanger sur le fonctionnement de l'institution et de proposer des améliorations. Il est composé de représentants des enfants/jeunes, des familles, des professionnels et de direction.

Actuellement, le CVS n'est pas mis en place à l'ISM, mais nous prévoyons d'y remédier en 2026, en organisant une instance pour la participation des familles à la vie de l'établissement. Pour l'heure, des groupes d'expression de jeunes sont organisée au sein de l'établissement.

L'ORGANISATION INTERNE

L'organisation interne du service repose sur une articulation de différents temps professionnels visant à garantir la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes accueillies. Ces temps structurent le travail des équipes et permettent d'assurer la cohérence des interventions éducatives, la coordination avec les partenaires institutionnels et l'implication des familles.

La mise en place de temps de concertation, de préparation et de réflexion constitue un levier essentiel pour l'élaboration et l'ajustement des projets personnalisés d'accompagnement. Elle favorise également la circulation de l'information entre professionnels et contribue à la dynamique de travail pluridisciplinaire.

Les réunions éducatives : elles occupent une place centrale dans l'organisation du service. Elles constituent un espace de partage d'informations, de réflexion collective et d'ajustement des pratiques professionnelles. La participation des membres de l'équipe permet de croiser les regards et d'enrichir l'analyse des situations. Ces temps contribuent à renforcer la cohérence des interventions éducatives et à soutenir la prise de décision collective.

Les temps de préparation et de rédaction des écrits professionnels : Le travail éducatif s'accompagne d'une production régulière d'écrits professionnels indispensables à la traçabilité et à la continuité de l'accompagnement. Ces documents permettent de formaliser les observations des professionnels, d'assurer le suivi des situations et de partager les informations pertinentes au sein de l'équipe. Ils participent également à l'évaluation des actions mises en œuvre et à l'ajustement des projets d'accompagnement.

Relations avec l'Éducation nationale : Dans le cadre de l'accompagnement des enfants et adolescents, la collaboration avec les acteurs de l'Éducation nationale occupe une place importante. Des rencontres régulières sont organisées avec les équipes pédagogiques afin d'assurer une cohérence entre les dimensions éducatives, pédagogiques et sociales du parcours des jeunes (participation aux commissions éducatives, aux conseils de discipline, aux équipes de suivi de scolarisation, aux orientations concertées, échanges avec les enseignants référents ou principaux et rencontres avec les équipes pédagogiques...).

Les temps d'analyse de la pratique professionnelle : Afin de soutenir la réflexion professionnelle et de prévenir l'usure professionnelle, des temps d'analyse de la pratique sont proposés au l'équipe, à raison d'1 fois par mois. Ces espaces participent au développement des compétences professionnelles et à l'amélioration continue de la qualité des accompagnements.

L'internat Mauchamp est ouvert du lundi à 05h15 jusqu'au vendredi à 20h00. Cette amplitude horaire permet d'assurer une présence éducative continue auprès des jeunes accueillis, couvrant l'ensemble des temps de la vie quotidienne : lever, préparation pour l'école, temps scolaires, retours d'établissement, temps de repas, activités éducatives et temps de soirée.

Cette présence éducative tout au long de la journée vise à garantir un cadre sécurisant et structurant, favorisant le développement de l'autonomie, l'apprentissage des règles de vie collective ainsi que l'acquisition de repères stables pour les jeunes accompagnés.

Au-delà de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, l'internat s'inscrit également dans une dimension pédagogique. Les professionnels veillent à soutenir les apprentissages, notamment à travers l'aide aux devoirs, la valorisation des efforts scolaires et l'accompagnement dans l'organisation du travail personnel.

Par ailleurs, le travail mené au sein de l'internat s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les familles. L'accompagnement proposé vise à soutenir la parentalité en travaillant en lien avec les parents autour des besoins de leur enfant.

LA DEMARCHE QUALITE

Les PEP 69/ML poursuivent le déploiement d'une démarche qualité adaptée aux spécificités de chaque établissement et service, fondée sur la bientraitance, l'éthique et l'amélioration continue. Un référent qualité doit être désigné dans chaque établissement et service, suite à l'évaluation HAS, afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route associative.

En 2024, les travaux ont principalement porté sur l'actualisation des outils issus de la loi 2002-2 et la création d'un outil d'identification des risques de maltraitance et de violences.

L'année 2025 a été marquée par la réalisation des six premières évaluations selon le référentiel national de la Haute Autorité de Santé (2022). Cette étape a permis une appropriation renforcée du référentiel par les professionnels et l'identification d'axes d'amélioration partagés : déclaration et analyse des événements indésirables, expression et participation des personnes accompagnées, traitement des plaintes et réclamations, et renforcement de la réflexion éthique.

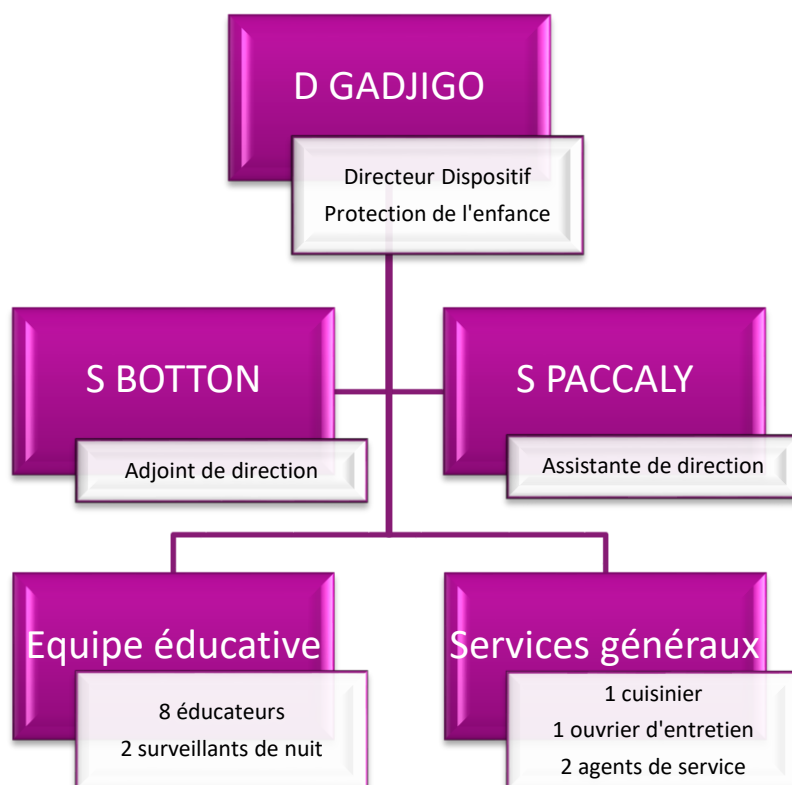
L'outil AGEVAL poursuit son déploiement en appui au pilotage de la qualité et de la gestion des risques (autoévaluations, centralisation des preuves, suivi des plans d'actions). En 2026, il intégrera la réalisation des DUERP, le suivi des plans d'actions post-évaluation et la déclaration dématérialisée des événements indésirables.

Par ailleurs, la démarche RGPD est renforcée par la nomination d'un référent RGPD au niveau de l'association et l'appui ressource de Covateam pour l'expertise d'un DPO.

ESSMS :	INTERNAT MAUCHAMP		
Date Prévisionnelle Evaluation Externe HAS :	2026		
Tableau actualisé le :	30/10/2025		
OUTIL DE LA LOI 2002.2	Période de validité / Statut		ORGANISATION DE LA DEMARCHE QUALITE
Projet d'établissement/service (Dont mention décret 2024)	En cours de déploiement		Déploiement AGEVAL
Livret d'accueil de la personne accompagnée	Réalisé.e		Structuration de la base documentaire
Modalité de participation & expression des PA (dont CVS)	En cours de déploiement		
Liste des personnes qualifiées renseignée dans le livret d'accueil + règlement de fonctionnement	Réalisé.e		PLANNING DES AUTO-EVALUATIONS
Le règlement de fonctionnement	2020	2025	2025
Trame contrat de séjour / DIPC	Réalisé.e		/
Charte des droits et des libertés de la personne accueillies	Réalisée		Travaux sur les procédures principales
			/
THEMATIQUES 2024 / 2025	STATUT		/
Gestion des événements indésirables	En cours de déploiement		Critères impératifs
Gestion des plaintes et réclamations	En cours de déploiement		Expression et participation de la personne accompagnée
Plan de gestion de crise et continuité d'activité	En cours de déploiement		Accompagnement à l'autonomie
Sécurisation du circuit du médicament -Application procédure PEP 69/ML	En cours de déploiement		MISE A JOUR ANNUELLE DUERP
Plan de prévention maltraitances et violences	A faire		

RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME



MOBILITES, RECRUTEMENTS

PERSONNEL EDUCATIF

Embauche/remplacement :

- Une éducatrice spécialisée CDD du 06/01/2025 au 04/07/2025
- Un moniteur adjoint CDD du 06/01/2025 au 04/07/2025 et du 01/09/2025 au 10/10/2025
- Un ouvrier d'entretien/chauffeur (intérim)

STAGIAIRES :

- 1 stagiaire éducateur spécialisé 1^{ère} année ARFRIPS du 06/01/2025 au 14/03/2025
- 2 stagiaires moniteur éducateur 2^{ème} année ARFRIPS du 06/01/2025 au 28/03/2025
- 1 stagiaire éducateur spécialisé 1^{ère} année ARFRIPS du 06/01/2025 au 14/03/2025
- 1 stagiaire éducateur spécialisé 3^{ème} année ARFRIPS du 05/11/2025 au 19/12/2025

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2026

2026 : evaluation externe et projet d'établissement

Les principaux enjeux pour l'année 2026 concernent l'évaluation externe et la réécriture du projet d'établissement. Ces deux échéances sont étroitement liées, dans la mesure où les constats issus de l'évaluation externe permettront d'ajuster la méthodologie de réécriture du projet d'établissement. Pour rappel, le processus d'élaboration du projet d'établissement a été engagé dès 2025 avec la mise en place d'un comité de pilotage « socle commun » et de trois groupes de travail. Les conclusions issues de ces travaux constitueront la base du travail qui sera ensuite décliné pour les projets spécifiques de chacun des établissements du dispositif de protection de l'enfance (DPE), dont l'ISM.

L'année 2026 sera donc consacrée à une mise à plat des pratiques et de l'organisation de l'ISM, afin d'en identifier les leviers ainsi que les axes d'amélioration, dans l'objectif d'évoluer vers une organisation plus ajustée et efficiente.

CONCLUSION

2025 une année pour initier des changements

L'année 2025 a permis de confirmer plusieurs constats établis depuis plusieurs années. Elle met en évidence la stabilité de l'équipe éducative, ainsi que la bonne identification de l'ISM par les partenaires du territoire. Elle confirme également la pertinence du projet, solidement inscrit dans une logique de prévention, et la capacité du service à proposer une organisation venant en soutien aux familles, dans un cadre fondé sur la libre adhésion.

Toutefois, certains axes d'amélioration ont été identifiés et feront l'objet d'un travail en 2026. Ces réflexions portent notamment sur la nécessité de renforcer l'ouverture de l'établissement vers l'extérieur, afin de désenclaver davantage les activités de l'ISM. Elles concernent également les contraintes liées à la complexité de l'organisation, marquée par une forte mobilisation de l'équipe éducative pour les transports et une tension constante dans la gestion du quotidien.

Par ailleurs, l'évolution des publics accueillis s'accompagne d'une augmentation des manifestations de fragilités psychologiques chez les jeunes. Malgré l'engagement important des équipes sur les plans éducatif et pédagogique, l'absence de temps de psychologue au sein de l'institution limite les réponses pouvant être apportées. La présence d'un professionnel permettrait de disposer d'une analyse clinique des situations, venant enrichir et ajuster les accompagnements proposés.

Enfin, s'agissant de l'activité de l'ISM, des perspectives plus favorables sont envisagées pour 2026, avec une activité qui s'annonce d'ores et déjà soutenue jusqu'à la fin de l'année scolaire. La possible transformation du projet de l'internat Favre Chazière pourrait avoir un impact sur cette dynamique, à laquelle l'ISM saura s'adapter en fonction des évolutions à venir.

LISTE DES REDACTEURS

Stéphane BOTTON, adjoint de direction Internat Social Mauchamp
Demba GADJIGO, directeur du Dispositif Protection de l'enfance

ANNEXES
